



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 62300

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les vives préoccupations exprimées par les membres de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT). Alors que l'ACAT lance cette année un appel en faveur des minorités chrétiennes menacées dans le monde, les membres de la section d'Orange posent le douloureux problème de la violation des droits de l'homme en Chine. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position et les engagements que la France entend prendre afin que l'ensemble de la communauté internationale intervienne en faveur du respect des droits de l'homme en Chine.

Texte de la réponse

L'engagement déjà ancien de la France et de ses partenaires en faveur du respect des droits de l'Homme en Chine revêt de nombreuses formes. La France, et l'Union européenne par la voie de sa présidence, expriment publiquement leurs préoccupations et leurs souhaits en matière de droits de l'Homme en Chine dans les enceintes internationales compétentes, comme la Commission des droits de l'Homme des Nations unies où l'Union européenne avait annoncé qu'elle soutiendrait le projet de résolution sur la Chine, ou à l'occasion de déclarations publiques ad hoc. Ces préoccupations et ces souhaits sont systématiquement portés à la connaissance des autorités chinoises à l'occasion des rencontres ou visites de haut niveau, des sessions spécifiques du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme, ou de démarches menées au niveau des ambassades à Pékin. Des missions sont également effectuées sur le terrain par les ambassadeurs français et européens, par exemple au Tibet, afin de recueillir des informations et de faire connaître aux autorités locales les positions de la France ou de l'Union. Enfin, des actions de coopération sont menées afin de sensibiliser les responsables chinois des secteurs juridiques et judiciaires aux notions fondamentales des droits de l'Homme. Récemment, les dernières évolutions de la situation des droits de l'Homme en Chine, qui ne sont pas encourageantes, ont amené les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à rendre publics, dans les conclusions du Conseil affaires générales du 22 janvier 2001, les domaines précis dans lesquels l'Union européenne attend des progrès concrets. Il s'agit par exemple, dans les domaines qui intéressent plus particulièrement l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, de la mise en oeuvre du projet de visite du rapporteur spécial sur la torture de la Commission des droits de l'Homme, du respect par les autorités chinoises des droits fondamentaux de tous les prisonniers, de l'exercice sans entrave de la liberté de religion, en public et en privé. Lors des dernières rencontres de haut niveau (Troika des directeurs politiques, sommet de l'ASEM) des démarches ont été faites concernant la peine de mort et la torture, à propos de laquelle l'Union a adopté récemment des lignes directrices pour sa politique à l'égard des pays tiers. La France et ses partenaires de l'Union européenne continueront de faire état dans les enceintes internationales appropriées de la préoccupation que leur inspire la situation des droits de l'Homme en Chine et de soulever cette question auprès des autorités chinoises à chaque rencontre bilatérale ainsi que dans le cadre privilégié du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62300

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3327

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3956